



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Peut-on conduire en France avec un permis étranger ?

Vérfié le 01 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cela dépend de l'État qui vous a délivré le permis de conduire.

Permis délivré en Europe (EEE)

Vous êtes concerné si vous avez obtenu le permis de conduire dans un État **européen: [titleContent](#)**.

Vous pouvez conduire en France avec votre permis **européen: [titleContent](#)** tant qu'il est **en cours de validité**.

L'échange de votre permis de conduire européen contre un permis français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1758>) n'est pas nécessaire pour conduire en France.

Cette démarche est obligatoire uniquement dans les 2 cas suivants :

- Vous demandez une nouvelle catégorie du permis (extension)
- Vous commettez en France une infraction au code de la route, entraînant une perte de points, une restriction, une suspension, ou une annulation de votre permis

Permis délivré dans un autre État

Vous pouvez conduire en France avec votre permis délivré par un État **non européen: [titleContent](#)** durant un court séjour ou durant vos études sous conditions (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1459>).

Si vous vous installez en France, vous devez demander l'échange de votre permis contre un permis français (à l'exception d'un permis britannique délivré avant 2021) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>).

Textes de loi et références

- Arrêté du 8 février 1999 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États appartenant à l'UE et à l'EEE [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005627531/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005627531/>)
- Arrêté du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par des États hors Espace économique européen [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025175223/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025175223/>)
- Circulaire du 3 août 2012 relative aux conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par des pays hors EEE (PDF - 272.8 KB) [↗](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/10/cir_35951.pdf/) (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/10/cir_35951.pdf/)

Pour en savoir plus

- Le Brexit, où en est-on ? [↗](https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html) (<https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil/le-brexit-cest-quoi.html>)
Premier ministre

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos

- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0